



## **RAPPORT BIENNAL**

**2017-2018**

# SOMMAIRE

## **Introduction**

### **I- Installation du CDCA le 21 mars 2017**

1. Installation des formations spécialisées et élection des vice-présidents : présidents des deux formations spécialisées
2. Installation des deux bureaux ( personnes âgées et personnes en situation de handicap) : rôle et missions
3. Choix de fusionner les deux bureaux en un bureau unique afin de travailler de façon commune
4. Proposition des six groupes de travail et désignation des animateurs : appel à candidatures
5. Présentation du règlement intérieur
6. Programmation des réunions

### **II - Activités des Groupes de Travail**

- Accessibilité
- Intégration sociale
- Santé
- Veille et communication
- Vie à domicile et prévention
- Vie en établissement

1. Composition et Compétences
2. Rapport des animateurs

### **III - Activités du Bureau**

1. Composition et Compétences
2. Rapport des Vice-Présidents
3. Décisions et avis rendus (décisions juin 2017)

### **IV - Accueil des usagers**

## INTRODUCTION

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instauré par la loi du 28 décembre 2015, résulte de la fusion du Comité Départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

Présidé par le Président du Conseil Départemental de l'Yonne et de deux vice-présidents, le CDCA a pour mission d'assurer la participation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département. Il désigne ses délégués pour participer aux travaux des différentes instances extérieures chargées de représenter les usagers qu'il défend.

Le décret du 7 septembre 2016 n°2016-1026 fixe :

- la composition,
- les modalités de désignation des membres
- la répartition en formations spécialisées et en collèges
- les modalités de fonctionnement

Des travaux préparatoires entre les présidents du CODERPA et du CDCPH avec les présidents des commissions et le Conseil Départemental ont été réalisés pour organiser la fusion de ces deux instances en CDCA.

Le CDCA est compétent en matière de :

- prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides techniques.
- d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle.
- d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Il est consulté pour avis sur l'élaboration de différents outils et travaux prévus dans ce cadre (le schéma régional de santé...).

## I- Installation du CDCA le 21 mars 2017

### 1- Installation des formations spécialisées et élection des vice-présidents : présidents des deux formations spécialisées

Sa composition comprend deux formations spécialisées :

- La formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées.
- La formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes en situation de handicap.

Catherine VERNEAU, APF, est nommée vice-présidente de la formation PSH.

Jean-Mary DÉFOSSEZ, CNR, est nommé vice-président PA.

## **2- Installation des deux bureaux ( personnes âgées et personnes en situation de handicap) : rôle et missions**

Chaque formation spécialisée compte un bureau de 6 membres dont les deux vice-présidents.

## **3- Choix de fusionner les deux bureaux en un bureau unique portant sur des compétences communes**

Les deux bureaux ont fait le choix de créer un bureau unique afin de travailler conjointement.

## **4- Proposition des six groupes de travail et désignation des animateurs : appel à candidatures**

Six groupes de travail sont formés et les animateurs désignés :

- Accessibilité : Jean-Claude BEAUCHEMIN
- Intégration Sociale : Denys GERMAIN ( intérim Catherine VERNEAU)
- Santé : Michèle LE GOFF
- Vie à Domicile et prévention : Guy CALLUÉ
- Vie en établissement : Michel FUZELIER
- Veille et Communication : Gérard PERRIER

## **5 -Présentation du règlement intérieur**

Le projet du règlement intérieur a été présenté lors de la réunion du 21 mars 2017.

## **6- Programmations des réunions**

Lors de l'Assemblée Plénière du 21 mars, la programmation des réunions est organisée.

## II- Activités des groupes de travail

### ● GROUPE DE TRAVAIL ACCESSIBILITÉ

#### 1- COMPOSITION ET COMPÉTENCES

- Composition : 25 membres ( 11 PSH et 14 PA).
- Compétences : les transports, le logement, l'urbanisme et l'habitat collectif. L'animateur est Monsieur Jean-Claude BEAUCHEMIN .

#### 2- RAPPORT de Jean-Claude BEAUCHEMIN, animateur

Le groupe de travail « Accessibilité » s'est réuni à trois reprises, depuis l'installation du CDCA, les 19 mai, 21 septembre et 17 novembre 2017.

Dans le cadre des compétences du CDCA, le groupe est particulièrement chargé de travailler sur l'accessibilité, les transports, le logement, l'urbanisme et l'habitat collectif.

Le groupe a échangé sur les Commissions pour l'Accessibilité communales ou intercommunales compétentes sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), la voirie, les espaces publics, les transports et le logement suivant l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales. Le groupe a proposé au Bureau des candidatures pour ces commissions (tableau en annexe) et la Commission Consultative Départementale pour la Sécurité et l'Accessibilité (CCDSA) dans la continuité de l'action engagée par le CODERPA.

Leur mise en place et la concertation avec les représentants des usagers sont à poursuivre.

La DDT est venue présenter la situation de l'accessibilité dans l'Yonne, elle a bien évolué par rapport aux autres départements depuis 2011 et la création des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), c'est dire le retard de la France dans ce domaine.

Une information rapide a été faite sur le Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) défini par le Conseil Départemental et le Préfet.

Ce schéma concerne particulièrement les conditions de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap avec des fiches action dans les domaines de la santé, des services au public, des services sociaux et de l'emploi, de la mobilité et du numérique.

La dernière réunion a été consacrée à l'action des bailleurs sociaux avec un exposé de Madame Karine LASCOLS, Directrice Générale de DOMANYS. L'occasion de poser des questions sur l'accès et le maintien des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en habitat collectif.

Les comptes-rendus, diaporamas, documents sont (seront) consultables sur le site du CDCA.

*À réfléchir* : les relations entre groupes de travail, la participation des membres.

## ● GROUPE DE TRAVAIL INTÉGRATION SOCIALE

### 1- COMPOSITION ET COMPÉTENCES

- Composition : 22 membres (17 PSH et 5 PA).
- Compétences: l'intégration sociale PA et PSH, l'intégration professionnelle, la scolarisation, de passerelle entre le milieu ordinaire et le secteur du Handicap. L'animateur était Monsieur Denys GERMAIN.

### 2- Rapport de Catherine VERNEAU, animatrice par intérim

Il y a eu 3 réunions en 2017:

#### Réunion du 25 septembre 2017 – animateur, Mr Denys GERMAIN.

- Tour de table et présentation de chacun.
- Prise de parole pour dégager les grands axes de travail.
- Après discussion, il est décidé de créer un tableau interactif facilitant la modélisation des besoins de la PSH : de la naissance à la fin de sa vie, découpée en plusieurs tranches.

Démission de notre animateur, courrier de demande pour être animateur /trice aux membres du 1<sup>er</sup> collège PSH.

#### Réunion du 13 novembre 2017

- Travail en commun sur le tableau. Tranche 0 à 3 ans.
- Recherche d'un autre tableau pour le rendre plus interactif.

#### Réunion du 20 décembre 2017

- Élection d'un animateur ou animatrice, à ce jour le poste est toujours libre, les membres suggèrent de demander un animateur différent à chaque réunion.
- Proposition des membres devant siéger à la COMEX avec en priorité le choix de privilégier les PSH, parents, et bénévoles des associations.

Il y a eu 2 réunions depuis l'Assemblée Plénière du 9 janvier 2018 :

#### Réunion du 14 Mars 2018 :

Travail sur la problématique des PSH de la naissance à la fin de leur vie, en créant un tableau découpé en 13 tranches d'âge, de 0 à 3 ans, de 3 à 6 ans, de 6 à 12 ans, de 12 à 14 ans, de 14 à 16 ans, de 16 à 18ans, de 18 à 20 ans, de 20 à 26 ans, de 26 à 60 ans, de 60 à 62 ans, de 62 à 67 ans, plus de 67 ans, et le dernier est le très grand âge.

#### Réunion du 28 mai 2018 :

Présentation du rapport d'activité de la MDPH présenté par M MARION, Directeur de la MDPH : Les membres du Bureau et les membres du premier collège PSH sont invités à y participer. Devant le court délai permettant son étude, la communication des avis sera faite à l'Assemblée Plénière du 19 juin 2018.

## ● GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ

### 1- COMPOSITION ET COMPÉTENCES

- Composition : 28 membres (11 PSH et 17 PA).
- Compétences: l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social, les aides humaines et techniques, les centres de rééducation. L'animatrice est Madame Michèle LE GOFF.

### 2- Rapport de Michèle LE GOFF, animatrice

La mise en place du CDCA, suite au vote de la Loi ASV, a apporté de considérables modifications dans le mode de fonctionnement des structures comme les CODERPA et les CDCPH.

Tout au long de l'année 2016, le CODERPA 89 s'est employé à réfléchir, et par la suite, à proposer une mise en œuvre d'un CDCA qui serait conforme à la loi et à ses décrets d'application.

Des Groupes de Travail ont été constitués, chacun s'est employé à une méthodologie qui permettrait de rendre des avis circonstanciés, tant au niveau du CD que du CTS, de l'ARS et la CNSA.

Au niveau du Groupe de Travail SANTÉ, que j'ai l'honneur d'animer et, compte tenu de la date de cette Plénière et les volumineux documents concernant le PRS, que nous avons eu à étudier, notre avis, bien que consultatif, ne peut être parcellaire.

C'est pourquoi, nous avons choisi, dans un premier temps, à nous attacher à un certain nombre de thèmes.

Nos axes d'intervention :

1. L'offre de santé dans un département touché par la désertification médicale.
  - Le manque de médecins (généralistes et spécialistes) et les conséquences. Quels moyens pour l'installation des médecins ? Quels statuts ?
  - Le maintien des services d'urgences dans tous les hôpitaux du département
  - Le maintien de régulation à Auxerre, du SAMU
  - Le maintien dans le département de l'hélicoptère : Ce moyen de secours hélicoptère pourrait être mutualisé avec celui de la Protection Civile afin d'en rationaliser son utilisation et ses coûts. Il est indispensable que ce type de secours subsiste car, dans un cas contraire, dans un département déjà sinistré, cela ferait courir un risque à la population.
2. Le parcours des PA et des PSH.
3. La place des usagers dans le cadre du CDCA.
4. Le statut des aidants décliné dans la loi réellement appliquée.
5. Le Contrat Local de Santé du département ?
6. L'impact sur la population des différentes pollutions (eau, produits phytosanitaires, particules fines...).
7. Remettre l'Humain au centre de nos préoccupations et faire converger les problèmes des Personnes Âgées et celles en Situation de Handicap.

## ● GROUPE DE TRAVAIL VEILLE ET COMMUNICATION

## **1- COMPOSITION ET COMPÉTENCES**

- Composition : 11 membres ( 4 PSH et 7 PA).
- Compétence : Site internet, mise à jour

## **2- Rapport de Gérard PERRIER, Animateur**

Le CDCA de l'Yonne a été un des premiers à se constituer et à fonctionner en France.

Le Groupe de Travail Veille et Communication a été installé le 29 mai 2017 et se compose de 11 Membres :

DÉFOSSEZ Jean-Mary (Vice-Président PA), VERNEAU Catherine (Vice-Présidente PSH), DUQUESNE Jean-Pierre, GIBERT Françoise, LECLERC Marie-Jeanne, LE GOFF Michèle, MAUDET Catherine, MICHAUD Claude, PERRIER Gérard, PERRUCHON Philippe, POULAIN Géraldine.

### **I- Outils et supports de communications**

Plusieurs réunions, en commission réduite, ont été nécessaires pour faire avancer rapidement les modifications à apporter à nos outils et supports de communications, y compris avec la Communication du Conseil Départemental, la MAIA , la MDPH et Idéal Prod, notre développeur et hébergeur du site du CODERPA :

- Flyers - plaquettes,
- Kakémonos,
- Logo CDCA
- Evolution du site du CODERPA vers site CDCA,
- Dépôt du nom de domaine CDCA 89,
- Participation aux différents salons du Conseil Départemental : Salon des Maires, Salon des Seniors,
- Possibilité d'une ligne éditorialiste pour le CDCA dans « Au Fil de l'Yonne », comme nous l'avons pour le CODERPA.

### **II- Mission « veille » du CDCA**

Une consultation du CDCA est prévue par le décret concernant les applications PA et PSH mises en place dans le département. La Commission doit être informée, le plus en amont possible, des dispositions législatives et réglementaires en la matière, afin de rendre un avis éclairé sur les différentes consultations qui nous seront proposées.

Il convient de solliciter une, ou plusieurs personnes, qui devront consulter régulièrement les sites d'informations gouvernementales, afin de les recueillir et les transmettre aux membres du Groupe de Travail en se faisant aider par le Service Juridique du Conseil Départemental.

### **III- Refonte du site CODERPA**

- Hébergement du site toujours chez Idéal Prod à Sens.
- Refonte du site, par Idéal Prod, afin qu'il puisse s'afficher correctement sur ordinateur, mobile et tablette, c'est ce qui s'appelle le "Responsive Design".
- Refonte complète et « dépoussiérage » du site du CODERPA.
- Intégration des besoins nouveaux pour la partie Personnes en Situation de Handicap

## **● GROUPE DE TRAVAIL VIE À DOMICILE ET PRÉVENTION**

## 1- COMPOSITION ET COMPÉTENCES

- Composition : 28 membres ( 8 PSH et 20 PA).
- Compétences : la prévention, l'accompagnement médico-social, l'accès aux soins, loisirs et tourisme, accès à la vie associative, culture, activité physique, aides humaines et techniques.

## 2- Rapport de Guy CALLUÉ, animateur

Depuis la mise en place du Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, le 21 Mars 2017, notre Groupe de Travail s'est réuni quatre fois.

le 26 juin 2017 :

Un tour de table est organisé pour que chacun des participants se présente et précise l'organisme qu'il représente.

Nous avons ensuite recensé les différents sujets qui pourraient être travaillés lors des prochaines réunions.

- Comment mieux informer les personnes âgées ou en situation de handicap sur leurs droits.
- Faire un point sur les associations ou services d'aide à domicile et portage de repas.
- Comment et par qui est faite l'évaluation des besoins pour les PA et PSH.
- Travailler sur les situations de handicap : accessibilité...
- Répertorier les diverses situations et les aides qui devraient s'y rattacher.
- Faire appel à des intervenants experts selon leur disponibilité et sujets les concernant (Services du Conseil Départemental et autres).

le 9 octobre 2017

Présentation par Madame Carole MARTINET, du Conseil Départemental, :

- de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)
- de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Pour chaque prestation, de nombreux échanges sur les statistiques concernant les bénéficiaires et le financier ont permis de comprendre l'engagement du Département.

*Depuis l'Assemblée Plénière du 9 janvier 2018, notre Groupe de Travail s'est réuni deux fois en 2018.*

le 7 février 2018

Madame Sandrine DHENIN-BOUGEROLLE nous a présenté les dispositifs de la MDPH en faveur des personnes en situation de handicap, en particulier, les types de demandes à l'intention des usagers concernés par une altération substantielle et durable supérieure à 1 an.

Madame Sarah SUJOBERT de la Mutualité Française, Coordinatrice du programme « Les Ateliers BONS JOURS » nous a présenté la nouvelle dénomination des modules « Santé Séniors », programme de prévention ouvert à toutes les personnes de soixante ans et plus.

le 18 mai 2018

Afin de préparer un avis que nous devons vous soumettre à cette réunion plénière pour validation, Maud LEVALLOIS nous a présenté la Politique de l'Autonomie du Département et Madame Katie PASCAULT, Chargé de Mission, l'activité et le bilan 2017 de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie. (CFPPA).

## ● GROUPE DE TRAVAIL VIE EN ÉTABLISSEMENT

### 1- COMPOSITION ET COMPÉTENCES

- Composition : 25 membres ( 9 PSH et 14 PA).
- Compétences : accompagnement médico-social, aides humaines et techniques.

### 2- Rapport de Michel FUZELIER, animateur

Le Groupe de Travail Vie en Établissement s'est réuni 3 fois : le 7 juin, le 4 septembre et le 20 décembre 2017. Les premières réunions ont consisté à la **mise en place** du groupe de travail et à **accorder** le groupe Personnes Âgées et le groupe Personnes en Situation de Handicap, **donner** des exemples sur les travaux menés par l'ancienne organisation puis de **définir** des axes d'actions pour l'avenir.

Un établissement a été choisi par le groupe PSH afin d'organiser une visite. La visite n'a pas pu avoir lieu, le motif étant que cet établissement était privé et qu'il ne reçoit pas de subvention du Conseil Départemental.

Le groupe de travail envisage donc les visites dans les établissements PSH rattachés aux organismes publics. Le groupe de travail souhaite la **création d'un guide en direction du monde du handicap**.

Le groupe a visité trois établissements :

- VILLEFARGEAU le 31 01 2017
- VERMENTON le 21 06 2017
- SENS le 25 10 2017

VILLEFARGEAU : établissement Privé 51 lits.

Taux d'occupation : 100%, Moyenne d'âge : 88 ans,  
Durée moyenne : 18 mois, Résidents/soignants : 51/17,  
Prix de journée : 78€35.

VERMENTON : établissement Public 55 lits,

Taux d'occupation: 102./89% Moyenne d'âge : 84 ans et 4mois,  
Durée moyenne : 5ans et 4 mois, Résidents/soignants : 55/12  
Prix de journée : 71€41.

SENS :Notre Dame de la Providence, établissement Privé Associatif 103 lits,

Taux d'occupation : 96% Moyenne d'âge : 90 ans, Durée moyenne : 3 ans 3 mois,  
Résidents/soignants : 103/18,  
Prix de journée : 52,15 à 66,13€

### III- Activités du Bureau

#### Rapport du Bureau : Catherine VERNEAU (Vice-Présidente PSH) Jean-Mary DEFOSSEZ ( Vice-Président PA)

##### Introduction

Le Bureau a été installé dans sa forme actuelle concomitamment à l'installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) le 21 mars 2017.

##### I - Composition

Dans une dynamique de rapprochement, les deux bureaux Personnes Âgées (PA), Personnes en Situation de Handicap (PSH) comprenant chacun six membres sont réunis en une seule formation de douze membres.

L'ensemble des animateurs des groupes de travail participant au Bureau, le nombre total des membres est porté à seize :

- Mesdames Myriam HENRY, Karine LASCOLS, Michèle LE GOFF, Catherine MAUDET, Géraldine POULAIN, Muriel VERGES-CAULLET et Catherine VERNEAU,  
- Messieurs Daniel ARNOUX, Jean-Claude BEAUCHEMIN, Guy CALLUÉ, Gérard CLÉMENCELLE,  
Jean-Mary DÉFOSSEZ, Michel FUZELIER, Denys GERMAIN (démissionnaire), Guillaume MARION,  
Gérard PERRIER.

Madame Annick SZCZERBA, notre référente auprès du Conseil Départemental (CD) et Madame Samia RIFAÏ, notre secrétaire assistent aussi aux réunions du Bureau.

##### Ventilation :

Personnes en Situation de Handicap				Personnes âgées				Collège 4
Collège			Total	Collège			Total	commun *
1*	2*	3*		1*	2*	3*		
3	2	1	6	6	1	1	8	2

Collège 1\* usagers,

Collège 2\* institutions,

Collège 3\* organismes professionnels,

Collège 4 commun\* personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie, de la citoyenneté ou intervenant dans les domaines de compétence du conseil.

##### II – Compte-rendu du Bureau du CDCA

Les membres du Bureau ont été réunis à six reprises :

- les, 31 mars, 5 mai, 19 juin, 25 septembre, 20 octobre et le 8 décembre.

## ✓ Décisions :

### **1- Désignation de 8 représentants pour siéger au CTS (Conseil Territorial de Santé de l'Yonne) :**

- 4 titulaires : Guy CALLUÉ, Jean-Claude BEAUCHEMIN, Michèle LE GOFF et Catherine VERNEAU.
- 4 suppléants : Jean-Mary DÉFOSSEZ, Géraldine POULAIN, Danièle LORROT, Roseline CART-TANNEUR.

Pour votre information quelques membres du CDCA représentent le CDCA dans d'autres institutions :

- La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) : Jean-Claude BEAUCHEMIN et Michèle LE GOFF,
- La table stratégique MAIA : Jean-Mary DEFOSSEZ
- Les tables tactiques :
  - Avallonnais : Guy CALLUÉ
  - Auxerrois : Jean-Mary DÉFOSSEZ
  - Jovinien : Jean-Claude BEAUCHEMIN
  - Tonnerrois : Michèle LE GOFF
  - Sénonais : Hélène DECOLLOGNE
  - Puisaye : Daniel ARNOUX
- La Commission accidents des seniors, label HANDIBAT, Transport TER SNCF : Jean-Mary DÉFOSSEZ
- La Commission Accueil Familial du CDY: Jean-Mary DÉFOSSEZ, suppléant : Gérard PERRIER
- Les commissions d'accessibilité : (CR de l'animateur du groupe de travail Accessibilité).

### **2 – Actions de Communication**

Le logo du CDCA 89 a été validé (avec le soutien de la Direction de la Communication du CDY).

Le CDCA a reçu un accueil très positif au Salon des Séniors (6 et 7 octobre) avec un stand bien situé qui a reçu beaucoup de public. Des flyers ont été distribués.

Quant au Salon des Aidants (14 octobre) ,il y a eu moins de visiteurs, peut-être en raison de la proximité des deux salons.

### **3- Avis rendus**

#### a – Rapports d'activité

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur du CDCA et à l'article L149-1 du Code de

l'Action Sociale et des Familles (CASF), le CDCA a été consulté pour avis sur les rapports d'activité de :

- la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA),
- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de l'Yonne
- la politique de l'autonomie du Conseil Département de l'Yonne

**Avis émis sur le rapport d'activité de la CFPPA :**

- la trame nationale de ce rapport n'est pas appropriée et le document transmis illisible est difficilement interprétable.
- les explications orales en séance par le Directeur de l'Autonomie ont apporté un premier éclairage. Une présentation plus synthétique est souhaitée pour le mois de septembre.

**Avis émis sur le rapport d'activité de la MDPH**

- les délais d'instruction trop longs malgré le changement de méthode de travail confirment le manque de personnel.
- une analyse portant sur les dépenses accordées par le Fonds Départemental de Compensation et celles effectivement réalisées est souhaitée. Mentionnée les années antérieures, elle précise le montant des aides réellement versées aux usagers.
- un compte-rendu sur les délais de réponse aux demandeurs sur les six premiers de l'année 2017 est demandé.
- Nous espérons, pour l'année 2017, une amélioration significative des résultats.

**Avis émis sur le rapport d'activité de la politique d'autonomie du CDY**

- le département de l'Yonne n'est pas le premier département français à avoir installé la CFPPA en Bourgogne Franche-Comté. Le Directeur de l'Autonomie précise que le département de la Nièvre, département expérimentateur à la différence de l'Yonne, est effectivement le premier département à avoir installé la CFPPA.
- une augmentation du nombre de lits dans les espaces sécurisés dans les EHPAD est demandée (remarque faite lors de la réunion du groupe de travail du 12 juin)
- des explications sur l'impact de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement sur l'APA sont souhaitées.
- des explications entre les sommes budgétées et les sommes dépensées sont à fournir.

**Les avis rendus le 19 juin 2017 seront communiqués aux instances délibératives respectives avant leur transmission à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).**

Devant la complexité d'interprétation du document transmis pour le rapport d'activité de la CFPPA, une présentation plus synthétique souhaitée a été faite aux membres du Bureau le 20 octobre 2017 par la chargée de mission.

**b – Conventions signées entre le département et ses partenaires en vue de définir leurs objectifs communs en faveur de la politique départementale.**

Deux conventions entre le CDY et la CNSA ont été présentées au Bureau le 25 septembre 2017 :

- la Convention Pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Conseil Départemental adoptée le 10 novembre 2016,
- la Convention relative au fonds d'appui aux bonnes pratiques dans le champ de l'aide à domicile adoptée le 7 juillet 2017.

#### **4 - Actualisation de la composition du 4ème collège du CDCA**

Les membres du Bureau ont approuvé :

- les modifications proposées pour la Direction Départementale des Territoires, et la désignation des représentants des cinq associations retenues le 21 mars 2017 au titre des personnes physiques ou morales concernées par l'autonomie et l'accessibilité.

#### **Actualisation du 4ème collège**

#### **Conclusion:**

Comme vous pouvez le constater, nos agendas sont bien remplis, au cours de ce premier semestre, ils le seront encore plus, car, le 30 juin 2018, le CDCA doit adresser le rapport biennal sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département à la CNSA, au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'âge et au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

#### **IV - Accueil des usagers**

Le CDCA a été présent lors de manifestations ouvertes au public :

- Salon des aidants
- Salon des Séniors
- Forum Regards Croisés .

Malgré la communication déployée : site internet, flyers, manifestations, on peut regretter le faible nombre d'accueil de personnes reçues ( accueil physique et téléphonique) pour des demandes d'informations.

~

## « Rendu des avis »

L'article L149-1, du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie émette un avis sur :

- le schéma régional de santé et les schémas d'organisation sociale et médico-social régional et départemental,
- la programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens alloués par l'ARS, le département et les régimes de base d'assurance vieillesse à la politique départementale de l'autonomie,
- le programme coordonné de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA),
- les rapports d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), de la CFPPA, et des services du département chargés des personnes âgées, avant leur transmission à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) prévue le 30 juin 2017, et aux commissions de coordination des politiques publiques de santé.

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CDCA, les groupes de travail concernés (« vie à domicile » ; « intégration sociale ») ont étudié les données des rapports d'activité de la MDPH, de la CFPPA, et des services du département chargés des personnes âgées.

Les services du Conseil Départemental ont présenté ces activités au CDCA les 18 et 28 mai 2018.

Après une année 2017 de transition, malgré les efforts des services du Conseil Départemental, les délais de transmission des rapports ont rendu difficile l'étude des documents par les groupes de travail du CDCA avant le 1<sup>er</sup> juin 2018.

### ❖ ***AVIS DES MEMBRES PAR LES MEMBRES DU BUREAU DU 1<sup>er</sup> JUIN 2018***

#### ***Rapport d'activité de la CFPPA :***

La lecture du compte-rendu d'activité 2017 de la Conférence des Financeurs 89 a gagné en clarté. Les objectifs ont été réalisés et la finalité de ceux-ci ont permis une amélioration certaine de la prévention dans ce département pour le public visé.

On ne peut regretter l'absence de réalisation sur les axes 1 et 5, due à des contraintes administratives.

Axe 1 : amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles

Il est dommageable que cet axe qui représente 20 % des sommes allouées soit mis en réserve deux ans après le vote de la loi en attendant des clarifications sur l'utilisation.

Axe 5 : Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie

**MALGRÉ CES RÉSERVES, le CDCA 89 DONNE UN AVIS FAVORABLE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA CFPPA**

### **Rapport d'activité de la politique d'autonomie du CDY**

Les documents devaient être transmis avant la mi-avril afin de permettre leur étude.

Un regret : le bilan du schéma handicap et son évaluation n'ont pas été réalisés avec les participants de son élaboration mais de façon unilatérale.

A ce jour, aucune information n'a été donnée au CDCA sur le diagnostic du futur Schéma Départemental de l'Autonomie qui devait démarrer avec l'année 2018.

Concernant les EHPAD, nous avons un nombre de places qui peut paraître important mais se pose la question du nombre occupé, notamment dans les EHPAD lucratifs, par des personnes venant d'autres départements. Cette situation ne préjuge pas du rapport entre personnel et résidents pour une bientraitance des résidents.

La réforme de la tarification de la loi ASV a provoqué des difficultés dans plusieurs EHPAD et un mouvement revendicatif dès 2017. La mission parlementaire a surtout pointé le manque d'aides soignantes et d'infirmières.

La création des SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) est une très bonne chose, les territoires d'intervention des acteurs devront être harmonisés.

***MALGRÉ CES RÉSERVES, le CDCA 89 DONNE UN AVIS FAVORABLE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA POLITIQUE AUTONOMIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL***

**→ Ces avis sont soumis aux membres de l'Assemblée Plénière pour approbation ou modification lors de la réunion du 19 juin prochain.**

### **Rapport d'activité de la MDPH**

L'activité 2017 de la MDPH a été présentée au CDCA le 28 mai par le Directeur de la MDPH, sur la base des données statistiques communiquées à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie le 25 mai 2018 par la MDPH.

Ces informations ont été transmises le 1<sup>er</sup> juin aux membres du bureau.

***DEVANT CE COURT DÉLAI, LA COMMUNICATION DE LEURS AVIS EST PRÉVUE POUR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 JUIN.***